

PROGRAMME DE FORMATION
Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité.
Recyclage CACES® PEMP* R486A
Catégories A et B, de type 1 et 3.

Objectifs : Apporter les compétences nécessaires à la conduite de la PEMP* concernée en situation de travail. Acquérir les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité des PEMP concernées. Connaître les risques liés à l'utilisation des PEMP. Maîtriser les moyens et les méthodes permettant de prévenir les risques.

Public visé : Toute personne expérimentée dans la conduite des PEMP de catégorie A et B.

Prérequis : Pour se présenter au test CACES® le candidat doit présenter :

- Une Potos d'identité couleur.
- EPI : chaussures de sécurité, Gillet, Harnais et Longe avec connecteurs, Casque avec jugulaires, Gants...
- Une attestation, établie par un organisme spécialisé ou par son employeur, mentionnant qu'il a bénéficié d'une formation lui permettant à minima de disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique définis ci-après, dans le cas de Test sec.

Le candidat devra par ailleurs maîtriser la compréhension de la langue française.

DUREE : 14 heures soit 2 jours

Nombre de stagiaires : Effectif : 3 personnes maximum par testeur/Jour.

Modalité d'accès : Inscription après validation d'un devis et d'une convention.

Délais d'accès : Durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la formation 48 heures minimum.

Tarif : Formation INTER 990€.
Formation INTRA nous consulter.

Dates des sessions : Nous contacter 04.68.95.74.09 ou consulter notre site internet www.prpsafety.fr

*Plates-formes Elévatrices Mobiles de Personnel (PEMP)

CONTENU : Accueil 15'

Présentation Tour de table : formateur et organisme de formation

Connaissances théoriques 6h45

- Connaissances générales
- Technologie des Nacelles (PEMP)
- Les principaux types de PEMP, les catégories de CACES®
- Notions élémentaires de physique
- Stabilité des PEMP
- Risques liés à l'utilisation des PEMP
- Exploitation des PEMP A et B
- Vérification d'usage des PEMP
- Les différents types de réseaux
- Les différents risques liés a l'intervention a proximité des réseaux
- Bilan de la journée, libre échange

EVALUATION DES CONNAISSANCES ET SAVOIR FAIRE : 7h00

Pour que le CACES® lui soit délivré, le candidat doit réussir les épreuves théoriques et pratique.

La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués.

La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués et d'une note supérieure à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème.



PROGRAMME DE FORMATION
Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité.
Recyclage CACES® PEMP R486A
Catégories A et B, de type 1 et 3.

Moyens Pédagogiques : Salle de formation de 2m² minimum par personne pour la formation et la réalisation du test théorique (sauf exigence réglementaire différente), supports audiovisuels appropriés aux sujets traités, livret de formation remis à chaque stagiaire.

Moyens humains : Formateurs qualifiés, testeurs inscrits sur la cartographie ASFO.

Matériel et équipements : PEMP correspondant à la recommandation R486A ; 1 aire d'évolution de 200m² minimum ; sol adapté (planéité, pente, nature...) à la stabilisation et à la circulation des 2 PEMP utilisées ; paroi verticale (Longueur ≥ 4m x Hauteur ≥ 5m) ; paroi Horizontale (Longueur ≥ 4m x Largeur ≥ 3m) x Hauteur ≥ 5m ; Aire limitée au sol (2 faces latérales : Largeur ≤ Largeur PEMP + 1 m Longueur ≤ Longueur PEMP + 1 m Hauteur ≥ 1,10 m) ; espace limité (2 paroi horizontales parallèles : (Longueur ≥ 3 m) x (Largeur ≥ 3 m) Distance ≤ 3,50 m Base située à une hauteur ≥ 3 m.

Les modalités de suivi du stagiaire et d'évaluation d'acquis : QCM pour l'évaluation théorique, mise en situation pour l'évaluation pratique.

Le lieu de formation :

662 Avenue de Bruxelles, 66000 Perpignan
et/ou sur votre site si l'aménagement le permet.

Accessibilité aux personnes handicapées : Notre salle de formation est accessible aux personnes handicapées. Les moyens de la prestation pourront être adaptés en fonction du handicap : nous contacter.

Responsable pédagogique et référent technique :

M. KAMEL BELKACEM.
contact@prpsafety.fr

VALIDATION : Une attestation de formation sera délivrée au participant ayant suivi l'intégralité de la formation théorique et pratique.

En cas de réussite aux épreuves théoriques et pratiques, délivrance du CACES® R486A cat A et B.

Actualisation : Tout conducteur d'engins de chantier doit, au moins tous les 5 ans, réactualiser ses connaissances et savoir-faire et repasser les épreuves théoriques et pratiques d'évaluation pour obtenir le nouveau CACES®.

2/2

Présentation du testeur et du déroulement de la journée
Evaluation théorique

Thèmes évalués

- Connaissances générales
- Technologie et stabilité des PEMP
- Exploitation des PEMP
- Entretien

Evaluation pratique

Thèmes évalués

- Prise de poste et mise en service
- Adéquation
- Mise en place et conduite, manœuvre A.
- Conduite, Manœuvres B.
- CHARGEMENT ET DECHARGEMENT SUR PORTE-ENGINS (En option)
- Fin de poste
- Maintenance

Correction des tests.

Annonce des résultats en fin de journée.

Clôture de la journée de test.

Modalités : Annexe 1 Certification professionnelle CACES® R486A : téléchargeable sur notre site internet www.prpsafety.fr

Formation complémentaire AIPR* :

*Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux.

Obligation de compétences pour les personnels intervenant à proximité des réseaux. Arrêté du 22 décembre 2015.

Pour plus d'informations : <https://prpsafety.fr/formation-aipr/>

Rappel : le CACES® ne dispense pas l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié.

